

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/C.5/33/111  
8 janvier 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-troisième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 53 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Comité préparatoire - Stratégie internationale du développement

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.2/33/L.101

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

1. A sa 63ème séance, le 18 décembre 1978, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/33/L.101 sans le mettre aux voix. Un représentant de la Division du budget a, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, fait une déclaration orale sur les incidences financières.
2. Aux termes du paragraphe 1 (partie II) du projet de résolution A/C.2/33/L.101, l'Assemblée générale déciderait de créer un Comité préparatoire chargé de préparer la nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.
3. Si l'Assemblée générale approuvait le projet de résolution, le Secrétaire général prendrait les dispositions nécessaires pour la réunion de quatre sessions du Comité préparatoire en 1979, comme suit :
  - a) Une session d'organisation d'une durée de 5 journées de travail en janvier;
  - b) Une première session d'une durée de 10 journées de travail en mars;
  - c) Une deuxième session d'une durée de 10 journées de travail en juin;
  - d) Une troisième session d'une durée de 5 journées de travail en septembre.

79-00714

/...

4. Le coût total de ces réunions est calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- a) Les sessions auront lieu au Siège, à New York;
- b) Il ne se tiendra qu'une séance à la fois;
- c) Il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques;
- d) L'enregistrement sonore sera fourni en anglais et dans la langue de l'orateur;
- e) L'interprétation sera fournie en anglais, chinois, espagnol, français et russe;
- f) La documentation à l'issue de la session sera établie dans six langues.

5. Sur la base des hypothèses avancées au paragraphe 3, le coût intégral des services de conférence, comme le montre le tableau suivant, s'élèverait approximativement à 245 000 dollars, aux prix de 1978. Du fait de l'inflation, le Secrétaire général prévoit qu'en 1979, le coût des services de conférence pour les quatre réunions énumérées au paragraphe 2 s'élèvera à 252 000 dollars.

Coût intégral des services de conférences

	<u>Effectifs</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u> <u>journaliers</u>	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>	
<u>Documentation avant la session</u>					
(200 pages - ACEFR)					
Traducteurs	4	55	140	30 800	
Réviseurs	4	19	149	11 320	
Dactylographes :					
Agents non recrutés sur le plan local	4	55	47	10 340	
Agents recrutés sur le plan local	1	20	30	<u>600</u>	53 060
<u>Documentation pendant la session</u>					
(100 pages - ACEFR)					
Traducteurs	4	22	140	12 320	
Réviseurs	4	9	149	5 360	
Dactylographes :					
Agents non recrutés sur le plan local	4	22	47	4 140	
Agents recrutés sur le plan local	1	10	30	<u>300</u>	21 850
Interprètes - ACEFR					
Traitements	16	40	183	117 120	
Frais de voyage	16			<u>17 600</u>	134 720
Services de séance et services communs	2	30	30		1 800
<u>Documentation à l'issue de la session</u>					
(50 pages - ACEFR)					
Traducteurs	5	13	140	9 100	
Réviseurs	5	4	149	2 980	
Dactylographes :					
Agents non recrutés sur le plan local	5	13	47	3 060	
Agents recrutés sur le plan local	1	6	30	180	15 320
Reproduction et distribution					<u>17 500</u>
Total					<u>244 250</u>
					<u>          </u> /...

6. Si elle approuve les réunions proposées dans le projet de résolution, l'Assemblée générale sera peut-être amenée à réaménager le calendrier d'autres réunions, au cas où les installations voulues ne seraient pas disponibles. Elle devrait alors déterminer en fonction du calendrier des conférences actuellement établi quels seraient le ou les organes dont les dates de réunion auraient à être modifiées.

7. Les prévisions de dépenses au titre des services de conférence présentées dans le présent état ont été calculées sur la base du coût intégral, c'est-à-dire en supposant qu'elles ne peuvent pas être absorbées à l'aide des ressources existantes du Département des conférences. Elles seront revues dans le cadre d'un état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté séparément à l'Assemblée générale vers la fin de la trente-troisième session. En conséquence, il n'est demandé ici aucune ouverture de crédit.

-----